



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20221020-20221004-DE
Reçu le 03/11/2022

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 20 octobre 2022

Date de convocation : le 06 octobre 2022

Date d'affichage : le 20 octobre 2022

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Alain ANGLES – Marc AUGUY – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Christian BONNET – Bernard CASTANIER – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – René MOYSSET – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Thierry TEULIER – Bernard VERDIER

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2022/10/04

Admission en non valeur requalifier en Créance éteinte annule et remplace la délibération 20220615 du 30 juin 2022



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2022/10/04

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20221020-20221004-DE
Reçu le 03/11/2022

Admission en non valeur requelifier en Créance éteinte annule et remplace la délibération 20220615 du 30 juin 2022

Monsieur le Président présente au Comité Syndical en non - valeur le titre T759 émis en 2021 à l'encontre du fournisseur d'énergie HYDROPTION pour un montant de 270.04 €.

Le fournisseur d'électricité Hydroption, fragilisé par le bond des prix de l'énergie, s'est vu retirer son autorisation d'exercer après que le tribunal de commerce de Toulon a prononcé sa liquidation judiciaire, selon un arrêté publié mardi au Journal officiel. L'entreprise, qui opérait pour des clients professionnels et non pour des particuliers, avait été placée en redressement judiciaire en octobre par le tribunal de commerce de Toulon, où elle a son siège.

"Compte tenu du jugement du 2 décembre 2021 du tribunal de commerce de Toulon prononçant la liquidation judiciaire de la société Hydroption SAS [...] l'autorisation d'exercer [...] octroyée à cette société en date du 22 septembre 2015, est retirée".

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président a requelifier l'admission en non valeur en créance éteinte.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification
Du 26/10/2022

Président du Comité

Sébastien DAVID



Le Président du SIEDA

Sébastien DAVID

